

**LE JOURNAL QUI DÉPÔTE MAIS QUI
NE SE FAIT PAS QUE DES AMIS...**



NOTATIONS 2018

LES DATES CLÉS POUR L'EXERCICE DE NOTATIONS QUI VA S'OUVRIRE :

ESV TGV Rhône-Alpes

- 1er mars : Remise des propositions de notes**
- 19 mars : Date limite réclamations Maîtrise**
- 21 mars : Date limite réclamations Exécution**
- 26 mars : Commission Notations Maîtrise**
- 28 mars : Commission Notations Exécution**

ESV Rhodanien

- 6 mars : Remise des propositions de notes**
- 21 mars : Date limite réclamations Exécution et Maîtrise**
- 29 mars : Commission Notations Exécution et Maîtrise**

NFL

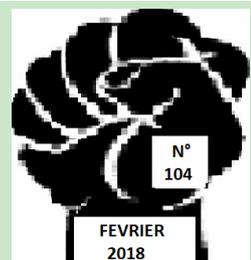
- 26 février : Remise des propositions de notes Maîtrise**
- 28 février : Remise des propositions de notes Exécution**
- 11 mars : Date Limite réclamations Maîtrise**
- 14 mars : Date limite réclamations Exécution**
- 20 mars : Commission Notations Maîtrises**
- 23 mars : Commission Notations Exécution**



Les délégués de commission SUD-Rail seront là pour vous informer et défendre vos intérêts !

N'hésitez pas à les contacter !

Bastien FERRARI 0612985997
Pascal DATTRINO 0623907374
Johann SIMON 0618915269
Alain BRIMAUD 0612228305



Repos doubles manquants :

Faites valoir vos droits avec SUD-Rail !

Vous le savez, SUD-Rail accumule les victoires devant les Prud'hommes concernant les agents à qui la direction n'avait pas octroyé les 52 repos doubles annuels. Les agents (*soutenus par SUD-Rail*) qui attaquent la direction sont tous indemnisés et se voient attribuer des dommages et intérêts. La direction, qui est donc condamnée systématiquement pour non respect de la réglementation du travail, continue malgré tout de ne pas attribuer les repos doubles prévus réglementairement à certains agents. Les agents de réserve en gares sont particulièrement concernés. Si vous avez été dans ce cas en 2017 (*ou les années précédentes*), n'hésitez pas à contacter les militants SUD-Rail !



Fermez les écouteilles !!!

En novembre 2017, une mesure indépendante des décibels auxquels sont soumis les ASCT TER a mis en évidence que la norme autorisée était franchie. En effet, lorsque les salariés sont soumis à des décibels supérieurs à 80 dBA en moyenne sur une journée de travail, l'employeur a l'obligation de prendre des mesures pour réduire les décibels émis ou à défaut de mettre à disposition des moyens de protection.

Or, il se trouve que les ASCT TER subissent une exposition quotidienne acoustique de 82,8 dBA.

1ere infraction de la direction : Ne pas avoir réalisé de mesures pendant des années.

2e infraction de la direction : Avoir trainé des pieds pendant plus de 2 ans après que la décision de faire des mesures ait été actée en CHSCT.

3e infraction de la direction : Ne pas avoir pris de mesures pour réduire le volume sonore auquel sont soumis les ASCT ni mis à leur disposition de moyens de protection. (*alors qu'il y a des choses à faire, par exemple sur le type de sifflets*).



SUD-Rail ne lâchera pas la direction... Il s'agit de la santé des agents qui ne travaillent pas pour perdre de l'audition !

SUD-Rail attend que la direction daigne enfin réaliser les mesures pour les ASCT Voyages.

Et qu'en est-il des agents des gares, notamment les agents d'escale qui dans les halls de gares et sur les quais sont particulièrement exposés au bruit ?

Un petit point de règlement pour ne plus se faire enfler !

Reconnaissance de diplômes

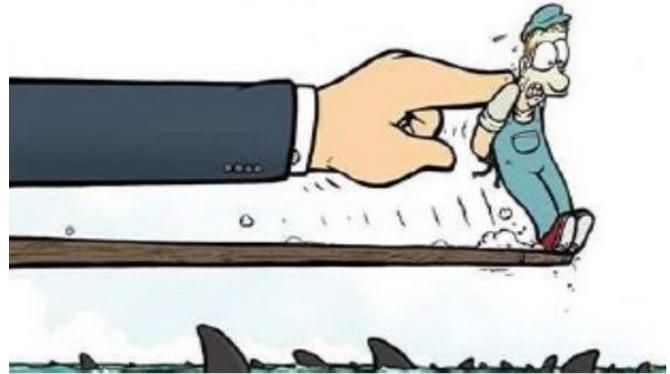
Nous rappelons que la direction SNCF a l'obligation de reconnaître les équivalences de diplômes et d'accorder le même déroulement de carrière que celui qu'octroie le diplôme de référence. La direction se réfugie souvent derrière ses propres textes pour refuser de reconnaître certains diplômes. SUD-Rail a déjà fait condamner la direction devant les Prud'hommes pour imposer des reconnaissances de diplômes. Avis à tous ceux qui pourraient être dans ce cas... Contactez SUD-Rail, nous vous conseillerons au mieux, nous ferons valoir vos droits et vous assisterons devant les Prud'hommes si nécessaire.

Hausse de 25 % des faits sureté envers les cheminots de la région en 2017 !

Rien ne va plus au niveau de la sureté.

Les cheminots ont subi de plein fouet l'augmentation des outrages, agressions et menaces en 2017 !

Pour SUD-Rail, ce sont clairement les choix de la direction qui conduisent à cette situation (*fermetures des gares, suppression des personnels en gares et dans les trains, déploiement de l'EAS, tarification et règles de régularisation inadaptées, ...*).



Accueil-Embarquements des TGV de soirée en gare de Part Dieu

Depuis le 1er février, la direction a décidé de filtrer deux TGV de soirée (*hors axe Paris-Lyon*) passant à Part Dieu. Pour cela, le dispositif prévu est composé d'agents d'Escale et d'agents de la SUGE. Avec consigne stricte de pas laisser monter à bord les voyageurs sans titre de transport et sans possibilité de délivrer de billets.

Un tel dispositif met les agents en danger, qui plus est lorsque ce dispositif est en mode dégradé. SUD-Rail appelle les agents participant à ces AE à faire usage de leur droit de retrait si les conditions de sécurité ne sont pas optimales.



« Je vous ai apporté des bonbons... »

V'la que la direction demande maintenant aux ASCT de distribuer des bonbons dans les TGV ! Oui oui, des petits bonbons en forme de cœurs !

C'était à l'occasion du 14 février pour la St Valentin que la direction a eu cette « idée géniale » d'humilier, pardon de demander aux ASCT de l'axe Paris-Lyon de régaler !

NOS DIRIGEANTS JOUENT AVEC LES EFFECTIFS... ET LES ASCT TRINQUENT !

La situation des congés est inacceptable !

L'équipement des trains est catastrophique !

Mais la direction détache des ASCT de Lyon dans d'autres régions ! Nos dirigeants sont décidément des pointures !



Ca embauche... Ca embauche !



Comme elle l'avait annoncé, la direction passe aux choses sérieuses et constitue actuellement un vivier de CDD seniors à qui elle proposera des contrats plus ou moins longs quand bon lui semblera.

Baisse des coûts de personnels, flexibilité et précarité... voilà la ligne de conduite de la direction actuellement !

SUD-Rail dénonce cette pratique.

SUD-Rail revendique des emplois pérennes pour assurer la charge régulière de travail.

La petite maxime du VENT DU SUD n° 104

« Le monde est dangereux à vivre non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et qui laissent faire »